

DSDEN 47

ECOLE ET CINEMA



LE PROJET

Description :

"Ecole et cinéma" est un dispositif national initié par le Centre national du cinéma (CNC) et le Ministère de l'Education nationale (DGESCO). Lancée en 1999 dans le Lot-et-Garonne, cette opération connaît depuis un succès grandissant (environ 160 classes sont concernées soit près de 4000 élèves de maternelle et d'élémentaire).

Ce dispositif a pour but de promouvoir et transmettre une culture cinématographique par la découverte de films de qualité en salle et sur grand écran et développer les pratiques culturelles associées

Les films programmés sont choisis, chaque année, pour leur exemplarité par un comité de pilotage départemental dans le catalogue des *Enfants de Cinéma*.

Domaines artistiques et culturels :

Cinéma

Partenaires :

La Ligue de l'enseignement, Cinéma Les Montreurs d'Images (Agen), Cinéma Le Confluent (Aiguillon), Cinéma l'Odyssée (Casteljaloux), Cinéma Ciné 4 (Castillonnès), Cinéma Le Plaza (Marmande), Cinéma Le Liberty (Monsempron Libos), Cinéma Le Margot (Nérac), Cinéma L'Utopie (Ste Livrade), Cinéma Le Rex (Tonneins), le CNC, les communes du Lot-et-Garonne, le Conseil départemental.

Articulation avec un projet 2nd degré :

Uniquement pour les classes de Cycle 3 (CM1 et/ou CM2 + 6è) dans le cadre de la Convention éducative proposée par le Conseil départemental

LES PARTICIPANTS

Conseiller pédagogique référent (nom et prénom)

FILLOL Pascal

Classes et niveaux

Dispositif ouvert à toutes les classes des écoles publiques du 1er degré du Lot-et-Garonne, de cycle 1, cycle 2 et cycle 3.

Formation :

Les enseignants bénéficient d'une formation en lien avec les films proposés dans le dispositif.



LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

Découvrir la salle de cinéma et les professionnels de cinéma.

Pratiquer :

Aborder le cinéma en tant qu'art pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves.

Le dispositif comprend obligatoirement trois films dans l'année scolaire, différents selon les cycles.

Connaitre :

Visionner des œuvres cinématographiques classées Arts et Essais, offrant une grande diversité de genres et de nationalités et choisies en fonction de l'âge des élèves.

Restitution envisagée :

Bénéficier d'une pratique artistique (atelier de réalisation, atelier d'écriture, réalisation d'affiches...).

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

- La billetterie : financée par la commune (7,5 € par élève et par an)
- Le transport : pris en charge par la commune (à défaut par l'école)